

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 3 octobre 2023, a adopté le règlement suivant :

1396-2023 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NO 1023 RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU SOUTERRAINE AFIN DE REMPLACER L'ARTICLE 4

La Municipalité a reçu le 13 novembre 2023, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site Web de la Municipalité : [Règlement d'emprunt numéro 1396-2023](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 21 novembre 2023.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe